

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2013 - Convocation du 21 février 2013

Compte rendu affiché le 8 mars 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. VALETTE, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD ; Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. GUENNAT, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA CRISTIN, Mme ORIOL ; M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; M. RACHAS par M. CHRETIN ; Mme GOYON par Mme GLATARD ; Mme DUMARD par Mme LEBAHAR ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Vallon des Torrières – Demande de subvention

La commune de Neuville sur Saône est gestionnaire du site du Vallon des Torrières, inscrit à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles du Rhône et bénéficiaire d'un "Projet Nature" du Grand Lyon. La Commune a par ailleurs été mandatée par les communes de Genay et Montanay pour assurer la maîtrise d'ouvrage du plan de gestion et de mise en valeur. Le Comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires a établi une proposition de programmation pour l'année 2013 qui est soumise au Conseil Municipal.

Le programme d'action pour l'année 2013 désigne les axes suivants :

- 1. Assistance à maîtrise d'ouvrage :** afin d'assurer la coordination du projet Nature et d'assister la Commune pour l'avancement du programme d'actions.
- 2. Animations scolaires :** sensibiliser le public scolaire à l'observation de la nature et à la protection de l'environnement
- 3. Entretien du site :** entretenir et sécuriser les chemins balisés ; nettoyage du site
- 4. Réfection du Chemin des Mares**

La programmation 2013 du Projet nature s'élève à 30 141 € TTC pour les projets en fonctionnement avec les participations suivantes : Grand Lyon (12 618 €), Conseil Général du Rhône (11 856 €), Commune de Neuville sur Saône (5 666 €).

Pour l'action en investissement, le coût de réfection du chemin rural des Mares s'élève à 17 940 € TTC. Les participations des co-financeurs s'établissent sur le montant HT, à savoir 9000 € pour le Grand Lyon et 6000 € pour le Département du Rhône. La commune de Neuville sur Saône prend à sa charge la TVA soit 2940 €. En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville-sur-Saône sollicite les subventions auprès du Département du Rhône et du Grand Lyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°85-703 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Vu la loi du 6 février 1992,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2007,
- Vu le plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- Vu l'avis du Comité de pilotage
- Vu le budget communal
- **Sollicite une subvention en fonctionnement auprès du Département du Rhône à hauteur de 40 % du montant TTC des actions suivantes : animations pédagogiques et assistance à maîtrise d'ouvrage soit 11 856 €. Une subvention en investissement est également sollicitée à hauteur de 6 000 €, soit 40% du montant HT, pour la réfection du chemin des Mares.**
- **Sollicite une subvention en fonctionnement auprès de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 60% du montant TTC du programme d'animations pédagogiques soit 12 618 €. Une subvention est également sollicitée à hauteur de 9 000 €, soit 60% du montant HT, pour la réfection du chemin des Mares.**
- **Dit que cette recette figure au budget communal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 04/03/2013

Publication ou affichage le 04/03/2013

Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2013
Le Maire
Jean-Claude OLLIVIER.

